

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240809_100

portant sur

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION ET L'OUVERTURE AU PUBLIC DU CLOCHER DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-FULCRAN

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_201116_099 relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration et l'ouverture au public du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran à Lodève,

VU la décision du Maire n°MLDC_210708_085 relative à l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration et l'ouverture au public du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran à Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité d'indemniser la maîtrise d'oeuvre pour le préjudice subi suite aux prolongations du délai d'exécution des travaux de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration du clocher et son ouverture au public de l'ancienne cathédrale Saint Fulcran, afin d'indemniser Frédéric FIORE, architecte du patrimoine, maître d'oeuvre, pour le préjudice subi suite aux prolongations du délai d'exécution des travaux,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant onze-mille-six-cent-quatre-vingt euros soixante-huit centimes Hors Taxes (11 680,68 € HT) soit quatorze-mille-seize euros quatre-vingt-deux centimes Toutes Taxes Comprises (14 016,82 € TTC), ce qui porte le nouveau montant du marché à cent-quarante-deux-mille-neuf-cent-vingt-quatre euros vingt-trois centimes HT (142 924,23 € HT) soit cent-soixante-et-onze-mille-cinq-cent-neuf euros huit centimes TTC (171 509,08 € TTC),

- **ARTICLE 3** : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 4** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240809-lmc112518-AR-1-
1

Date de télétransmission : 09/08/24

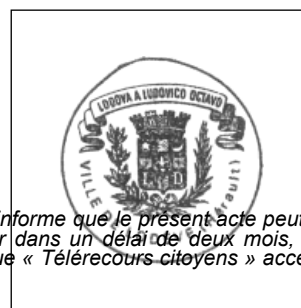
Date de publication : 16/08/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le neuf aout deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE DE LODEVÉ
Direction des Services Techniques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVÉ
Gaëlle LEVEQUE – Maire
7, Place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVÉ
Courriel : mairie@lodeve.com
Tel : 04 67 88 86 00

B - Identification du titulaire du marché public

Fiore Frédéric
300 rue Auguste Broussonnet, Esp St Charles, pavillon Est , 1^{er} étage, 34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 52 99 08
Courriel: frederic.fiore0461@orange.fr
SIRET : 334 450 145 00050

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

ANCIENNE CATHEDRALE SAINT-FULCRAN

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'ouverture au public du clocher de l'ancienne cathédrale Saint Fulcran, à Lodève.

- Date de la notification du marché public : **18/12/2020**
- Durée d'exécution du marché public : 36 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : **20%**
 - Montant HT : **92 920,20 €**
 - Montant TTC : **111 504,24 €**(Taux de rémunération de la MOE = 9,40%)

Nouveau montant du marché public suite à l'avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 131 243,55 €
- Montant TTC : 157 492,26 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Cet avenant est conclu conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique, il s'inscrit dans la limite de 50 % d'augmentation maximum fixée à l'article R2194-3 et il s'inscrit dans la jurisprudence rendu par la CAA de Lyon, 20 juin 2024, req. n°23LY01728.

Les marchés relatifs aux travaux pour la restauration du clocher et ouverture au public de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran devaient initialement se dérouler du 16/08/2022 au 16/07/2023. De nombreuses sujétions techniques imprévues rencontrées pendant la réalisation des travaux et des contraintes imposées par le maître d'ouvrage, pour tenir compte des festivités, ont donné lieu à une prolongation du délai d'exécution jusqu'en Novembre 2024.

A cet effet, la prestation de la maîtrise d'œuvre est impactée puisque cette modification du délai de livraison des travaux de la Cathédrale nécessite une présence supplémentaire de la maîtrise d'œuvre sur le chantier afin de résoudre les problèmes rencontrés.

Aussi, il est nécessaire d'indemniser la maîtrise d'œuvre pour le préjudice subi suite aux prolongations du chantier des travaux de l'ancienne Cathédrale Saint-Fulcran, par une indemnité complémentaire forfaitaire.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :11 680,68 € HT.....
- Montant TTC : 14 016,82 € TTC.....
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au nouveau montant après l'avenant n° 1 : +8,90%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT :142 924,23 € HT.....
- Montant TTC : 171 509,08 € TTC.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.